# Commune de Thennelières

# Compte rendu de séance Séance du 2 Avril 2021

L' an 2021 et le 2 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de ROBLET Bernard Maire

<u>Présents</u>: M. ROBLET Bernard, Maire, Mmes: DEVILLE Laurence, FEUGEY Régine, MOUSSUT Cécilia, VAN DE ROSIEREN Isabelle, MM: GORNEAU Fabrice, GUENARD André-Paul, GYE-JACQUOT Rodolphe, HOTTE Thierry, MARCHAL Yves

Absent excusé: DÉON Julian ayant donné pouvoir à VAN DE ROSIEREN Isabelle

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 11

• Présents : 10

<u>Date de la convocation</u>: 26/03/2021 <u>Date d'affichage</u>: 26/03/2021

#### A été nommé(e) secrétaire : VAN DE ROSIEREN Isabelle

Le Maire remercie les membres de leur présence et leur demande ensuite s'ils ont bien tous été destinataires du compte-rendu de la séance précédente et s'ils ont des observations à faire, aucune remarque n'est faite. Le maire fait donc procéder à l'approbation du précédent compte-rendu qui est adopté, à l'unanimité.

Le Maire demande à l'assemblée s'il est possible d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Aménagement de la Grange : recours à un architecte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

## Objet(s) des délibérations

#### SOMMAIRE

2021-09: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU RECEVEUR MUNICIPAL

2021-10: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

2021-11: AFFECTATION DES RÉSULTATS

2021-12: VOTE DES TAXES COMMUNALES

2021-13: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

2021-14: VOTE DES SUBVENTIONS 2021

2021-15 : TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2021 : CHOIX DU PRETEUR

2021-16 : AMÉNAGEMENT DE LA GRANGE : DEMANDES DE SUBVENTIONS 2021-17 : AMÉNAGEMENT DE LA GRANGE : RECOURS À UN ARCHITECTE

2021-18 : ACQUISITION PARCELLE AB182

2021-19 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2ÈME CLASSE

#### réf: 2021-09: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2020 de la commune qui se présente comme suit : Résultat de clôture 2020 :

- Investissement : excédent de 7 442.49 €

- Fonctionnement : excédent de 309 861,38 €

# Soit un résultat de clôture de + 317 303.87 €

Le Conseil Municipal:

ADOPTE le Compte de Gestion du Receveur Municipal 2020.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### réf: 2021-10: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André-Paul GUÉNARD, 1er Adjoint, qui présente le Compte Administratif 2020 de la commune à l'assemblée.

#### Soit un excédent de clôture de 317 303.87 €

Des précisions sont apportées sur les réalisations de 2020 lors de la lecture puis Monsieur le Maire quitte la salle, laissant la présidence à Monsieur André-Paul GUÉNARD qui fait procéder au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Administratif 2020

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

## réf: 2021-11: AFFECTATION DES RÉSULTATS

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget de la commune de Thennelières,

Considérant qu'il n'y a rien à signaler,

Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

#### Résultat de fonctionnement

- Excédent de fonctionnement 2020	99 600.73 €
- Résultat antérieur reporté	210 260.65 €
Résultat à affecter	

#### Solde d'exécution de la section d'investissement

<ul> <li>Excédent d'investissement (R001)</li> </ul>	7 442.49€
- Résultat antérieur reporté (D001)	116 154.10 €
- Restes à réaliser (RAR)	13 200.00 €
- Besoin de financement (1068)	5 757.51 €
Résultat à affecter	

## Affectations

- Report en fonctionnement (R002)	304 103.87 €
- Report en investissement ((R001)	
- Besoin de financement (1068)	5 757.51 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

## réf: 2021-12: VOTE DES TAXES COMMUNALES

Il est précisé que la commune bénéficie désormais du produit de la taxe foncière qui était préalablement versé au Conseil départemental. La base, sans augmenter les taux est donc égale à la somme de la base départementale 2020 (19.42 %) additionnée à celle de la commune (15.72 %) soit 35.14 %.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal,

DÉCIDE de ne pas augmenter le taux des taxes communales qui demeurent les suivantes :

Taxe foncière (bâti)

35.14 %

Taxe foncière (non bâti)

14,15 %

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

# réf: 2021-13: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif 2021, établit avec la commission des finances, qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement

589 178.87 €

- Section d'investissement

497 450.00 €

et donne des explications au fur et à mesure de la lecture.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE le Budget Primitif 2021 susdit.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### réf: 2021-14: VOTE DES SUBVENTIONS 2021

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VOTE les subventions suivantes :

- 800 € ADMR (à l'unanimité)
- 200 € CERCLE DU TILLEÚL (à l'unanimité)
- 200 € SOCIETE DE CHASSE (à l'unanimité)
- 400 € L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE THENNELIERES (2 conseillers ne prennent pas part au vote car ils sont membres de l'Amicale)
- 100 € AMIS DU PARC (à l'unanimité)
- 700 € COMITE DES FETES DE THENNELIERES (2 conseillères ne prennent pas part au vote car elles sont membres du comité des fêtes)
- 400 € LES GALOPINS (à l'unanimité)
- 100 € GYMNASTIQUE VOLONTAIRÉ (1 voix contre)
- 200 € ECOLE DE MUSIQUE DE LUSIGNY (à l'unanimité)
- 100 € LES CROQUEURS DE POMMES (à l'unanimité).

Le conseil municipal rappelle que les subventions ne seront versées qu'en échange du dépôt d'une demande accompagnée des pièces justificatives nécessaires.

De plus, monsieur le Maire précise que l'enveloppe budgétée pour les subventions est de 4 600 €. D'autres demandes, reçues en cours d'année, pourraient être étudiées au cas par cas.

A l'unanimité (voir le détail des votes ci-dessus)

# réf: 2021-15: TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2021: CHOIX DU PRETEUR

Monsieur le Maire présente les différentes offres reçues concernant le prêt de 300 000 € pour le financement des travaux d'investissement 2021.

Le conseil Municipal, après avoir entendu la présentation des différentes offres reçues,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de réaliser un emprunt et de retenir l'offre du Crédit agricole Agricole Champagne Bourgogne

- \* montant : de 300 000 €
- \* taux fixe : 0.80 %
- \* durée : 20 ans
- \* périodicité : trimestrielle
- \* frais de dossier : 0.15 % du montant sollicité.

DIT que les crédits ont été inscrits au Buget Primitif 2021.

CHARGE Monsieur le Maire de signer les documents relatifs à ce dossier ainsi que le contrat de prêt.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### réf: 2021-16: AMÉNAGEMENT DE LA GRANGE: DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire indique que des travaux d'aménagement de la grange ont été prévus afin de la transformer en halle semi ouverte pouvant accueillir du public, des producteurs locaux...

Le montant de ces travaux est évalué à 90 000 €.

Il précise qu'il est possible de demander des subventions pour ces travaux auprès de divers organismes tels que l'UDAF (via la Fondation du Patrimoine), la Région.. et demande donc l'autorisation à l'assemblée de solliciter ceux-ci.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à se rapprocher des divers organismes tels que l'UDAF (via la Fondation du Patrimoine), La Région et tout autre financeur qui pourrait contribuer à ces travaux.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

# réf : 2021-17 : AMÉNAGEMENT DE LA GRANGE : RECOURS À UN ARCHITECTE

Monsieur le Maire répète que des travaux d'aménagement de la grange ont été prévus afin de la transformer en halle semi-ouverte pouvant accueillir du public, des producteurs locaux...

Renseignements pris, il s'avère que pour ce type de travaux, le recours à un architecte est obligatoire.

Il présente donc l'offre recue du Cabinet d'Architectes SYMBIO' comprenant 2 prestations différentes :

- l'une d'un montant de 4 800 € sans le suivi de chantier et

- l'autre, avec le suivi de chantier, d'un montant de 9 300 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

CHOISIT de retenir la première offre d'un montant de 4 800 € HT, sans le suivi de chantier.

CHARGE le Maire de signer les documents afférents et de lancer la procédure.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### réf: 2021-18: ACQUISITION PARCELLE AB182

Monsieur le Maire détaille à l'assemblée le projet d'acte de vente de la parcelle AB182 par les Consorts BROCARD au profit de la commune à l'euro symbolique (les frais de dossiers notariés seront en sus). Ce terrain deviendrait donc une voirie communale, ce qui permettrait à la commune d'amener les réseaux et de proposer une desserte accessible lors de la vente des terrains attenants, dans la continuité des acquisitions précédentes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à acquérir la parcelle AB182 à l'euro symbolique (les frais notariés seront en sus) et à effectuer toutes les démarches afférentes.

CHARGE le Maire de signer l'acte correspondant et de régler les frais notariés liés à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

## réf: 2021-19: CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2ÈME CLASSE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'accroissement des responsabilités : augmentation de la population, augmentation des charges et des responsabilités de l'agent, expérience acquise dans le domaine, polyvalence ; au service technique, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi de d'adjoint technique principal de 2ème classe qui pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade de adjoint technique principal de 2ème classe territorial.

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer un emploi adjoint technique principal de 2ème classe territorial à temps non complet (34 heures hebdomadaires), à compter du 01 janvier 2021.

CHARGE Monsieur Le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à ce recrutement.

### DÉCIDE de :

modifier ainsi le tableau des effectifs

d'inscrire au budget les crédits correspondants.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

## Questions diverses:

- \* Troyes Champagne Métropole : Mutualisation rappel de la procédure de capture des chiens et chats errants. La commune ayant signé une convention, c'est à elle de saisir les services concernés et non la population directement. Désormais, les particuliers doivent absolument contacter la Mairie qui fera appel aux services compétents. Dans le cas contraire, la capture ne pourra avoir lieu. De plus, plusieurs solutions sont à l'étude afin d'équilibrer le budget qui se trouve déficitaire du fait des coûts très élevés, notamment concernant les captures de chats.
- \* Vidéoprotection : le projet est en bonne voie, contact a été pris avec le Commandant de Gendarmerie qui a donné son accord.
- \* Plan Communal de Sauvegarde : il est nécessaire que celui-ci soit mis à jour, une réunion aura donc lieu prochainement.

- \* Le devis ENEDIS pour la pose d'un coffret électrique a été signé. Les travaux devraient débuter début mai.
- \* Commission d'Appels d'Offres : celle ci est formée de 3 titulaires : Bernard ROBLET, Fabrice GORNEAU et Yves MARCHALL et de 3 suppléants : André-Paul GUÉNARD, Julian DÉON et Thierry HOTTE.
- \* Décorations de noël : le coût des réparations est élevé mais reste toutefois plus intéressant que le rachat de décorations neuves.
- \* Modification du PLU : l'enquête publique est en cours et se termine le 23 avril prochain.
- \* Adhésion à "My City Pocket" : la commune adhère à ce service d'informations aux usagers par le biais d'une application à installer.
- \* Monsieur MARCHALL fait remarquer qu'il serait bon d'informer la population que c'est l'époque pour installer les pièges des chenilles urticantes et se propopse de faire la démonstration de montage en collaboration avec le CPI de THENNELIÈRES.

Séance levée à: 20:50

En mairie, le 09/04/2021

Le Maire

Bernard ROBLET